

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

MASTER FILE
UNRESTRICTED
A/C.3/319/Rev.1
30 octobre 1948
FRENCH ONLY

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Royaume-Uni : Texte transactionnel pour l'article 10 (E/800)

"Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, celle de sa famille, son domicile et sa correspondance.

Toute personne a droit à la protection de la loi contre les atteintes à son honneur et à sa réputation."
